Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

Professionnalisation des emplois jeunes

Guide pratique en Midi-Pyrénées

Secteur « famille santé solidarité »

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Midi-Pyrénées

CISAME

Guide pratique en Midi-Pyrénées

Ou en êtes vous avec la professionnalisation ?
Pour certains d'entre vous, le programme « nouveau services-nouveaux emplois » arrive prochainement à échéance, pour d'autres se pose la question d'une entrée en formation ou d'une évolution de poste. Lors du contrat emploi jeune, vous avez acquis et développé de nouvelles compétences professionnelles. Quelle que soit votre situation au regard du poste occupé, il n'est pas trop tard pour approfondir, valider et faire reconnaître vos compétences.

Mode d'emploi

Le répertoire des principales formations du secteur « famille santé solidarité »

Les formations auxquelles vous pouvez accéder sont présentées selon l'entrée professionnelle de votre contrat emploi jeune : **animation**, **médico-social** et **social**. Ces trois pôles constituent en effet les principaux domaines d'intervention du secteur « famille santé solidarité ».

Pour chacun de ces pôles ont été identifiés les formations correspondantes selon les critères suivants :
niveau de qualification requis

- E ➠ conditions d'entrée
- ➠ niveau de qualification requis
- ➠ niveau de qualification au sortir de la formation
- ➠ durée de la formation
- ➠ coordonnées des organismes de formation
- FPT FPH ➠ cadre d'emploi de la fonction publique correspondant

Pour mieux repérer les formations auxquelles vous pouvez prétendre vous pouvez également vous appuyer sur la signalétique suivante :

- formations accessibles SANS le baccalauréat
- formation accessibles EN COURS d'emploi par la formation continue
- formations accessibles SANS épreuves de sélection à l'entrée

Filière animation

BAPAAT

➠ Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien

E ➠ V

1500 à 2000 heures d'enseignement en alternance

(09) MONTCALM Accueil Loisirs Auzat 05.61.03.83.28
(12) CCI Millau 05.65.59.59.00
(31) INSTEP Léo Lagrange Toulouse 05.34.60.87.10
(31) UFCV-CRFA Toulouse 05.34.25.94.30
(31) AEFTI Toulouse 05.61.44.89.33
(31) INFAC Régions sud Toulouse 05.59.98.50.50
(81) FRMFR Brens 05.63.57.55.09
(81) CAB SGI Castres 05.63.59.83.01

FPT Adjoint d'animation catégorie C filière animation recrutement direct

BEATEP

➠ Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse

BEP Carrières sanitaires et sociales / BASE / BAPAAT / Diplôme de niveau V / 2 années d'expérience professionnelle dans l'animation

E Epreuves d'admission sous forme de test technique (CEJ dispensés des épreuves d'admissibilité)

440 heures d'enseignement + 210 heures (2 mois) de stage pratique
Des spécialités dont personnes âgées

IV

(31) INSTEP Léo Lagrange Toulouse 05.34.60.87.10
(31) FRANCAS Toulouse 05.62.71.67.20
(31) CEMEA Toulouse 05.61.12.65.00
(31) UFCV-CRFA Toulouse 05.34.25.94.30
(31) COFRIMI Toulouse 05.34.60.12.71
(31) FRMJC / IFA Toulouse 05.62.26.38.37
(81) FRMFR Brens 05.63.57.55.09
(81) CAB SGI Castres 05.63.59.83.01

DUT Carrières sociales option animation

➠ Diplôme Universitaire de Technologique

Baccalauréat

E Sélection sur dossier, test de culture générale et entretien

1620 heures sur 2 ans + 300 heures projet + 15 semaines stages

III

(46) IUT Figeac 05.65.50.30.60

DEFA

➠ Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animation

3 années d'expérience professionnelle dans l'animation BASE

E Epreuves de sélection

800 heures d'enseignement + 4 mois de stage + expérience d'animation complémentaire (200 heures + 12 mois de stage)

III

(31) INSTEP Léo Lagrange Toulouse 05.34.60.87.10
(31) FRANCAS Toulouse 05.62.71.67.20
(31) CEMEA Toulouse 05.61.12.65.00
(31) UFCV Toulouse 05.61.12.58.00
(31) ORFEA Toulouse 05.61.52.26.21

FPT Animateur catégorie B filière animation concours externe avec condition de diplôme / CDG

FPH Animateur catégorie B filière animation concours externe avec condition de diplôme / CDG

DEUST Prévention du vieillissement par les activités physiques et de loisirs

➠ Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques

Baccalauréat et 5 ans d'expérience professionnelle

E Sélection sur dossier

1300 heures sur 2 ans + 400 heures de stage

III

(31) Université Sciences Sociales Toulouse ... 05.61.12.86.58
(31) Université Paul Sabatier Toulouse 05.61.55.82.80

Filière médico-sociale

Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et des personnes dépendantes

➤➤ Titre homologué

E

V

Entre 100 et 600 heures en alternance

(46) GRETA Lot 05.65.35.43.91
(65) GRETA Hautes-Pyrénées 05.62.53.14.03

BEP Carrières Sanitaires et Sociales

➤➤ Brevet d'Etudes Professionnelles

E

V

En alternance 200 – 1000 heures

(31) GRETA Garonne Toulouse 05.61.47.79.09

CAP Petite Enfance

➤➤ Certificat d'Aptitudes Professionnelles

E

V

En alternance 200 – 1000 heures

(31) GRETA Garonne Toulouse 05.61.47.79.09
(12) GRETA Sud Aveyron 05.65.61.46.00
(12) GRETA Rouergue 05.65.67.87.79
(81) GRETA Tarn 05.63.48.13.63
(82) GRETA Tarn-et-Garonne 05.63.91.64.50

FPT Agent spécialisé des écoles maternelles, catégorie C, filière médico-sociale

CAFAMP

➤➤ Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide Médico-Psychologique

E Epreuves d'admission (entretien et questionnaire)

En alternance 420 heures théoriques + 5 à 7 semaines de stage pratique sur 22 mois

V

(31) Institut Saint-Simon 05.61.19.09.49

FPT Auxiliaire de soins catégorie C filière sociale et médico-sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités non affiliées

DPAS

➤➤ Diplôme Professionnel d'Aide Soignant

BEP / BEPA Services aux personnes

E Epreuves écrites d'admissibilité et épreuves orales d'admission

1575 heures sur 1 an

IV

(09) Centre hospitalier Pamiers 05.61.60.90.96
(12) Ecole d'Aide – Soignants Millau 05.65.60.39.30
(12) Ecole d'Aide – Soignants Rodez 05.65.75.11.80
(31) Ecole d'Aide – Soignants Toulouse 05.61.31.56.12
(31) Ecole d'Aide – Soignants Toulouse 05.61.77.24.25
(31) Ecole d'Aide – Soignants St Gaudens 05.61.89.80.00
(32) Ecole d'Aide – Soignants Auch 05.62.61.32.32
(46) Ecole d'Aide – Soignants Cahors 05.65.20.50.14
(65) Ecole d'Aide – Soignants Tarbes 05.62.51.50.65
(65) Ecole d'Aide – Soignants Lannemezan 05.62.99.55.55
(81) Ecole d'Aide – Soignants Albi 05.63.77.36.77
(81) Ecole d'Aide – Soignants Castres 05.63.71.60.50
(81) Ecole d'Aide – Soignants Mazamet 05.63.97.50.50
(81) Ecole d'Aide – Soignants Lavaur 05.63.58.81.81
(82) Ecole d'Aide – Soignants Montauban 05.63.92.80.32

FPT Auxiliaire de soins catégorie C filière sociale et médico-sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités non affiliées

FPH Aide soignant catégorie C filière médicale recrutement direct / Etablissement

Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture

BEP / BEPA Option "Services" Spécialité Services aux personnes/ CAP "petite enfance" / Baccalauréat / Expérience professionnelle de 2 ans dans le secteur hospitalier ou médico-social

E Epreuves d'admissibilité et d'admission

12 mois en alternance (18 semaines théoriques et 27 semaines de stages)

IV

(12) Ecole d'Auxiliaires de Puériculture de Rodez .. 05.65.75.11.80
(31) Ecole d'Auxiliaires de Puériculture de l'IFRASS .. 05.34.63.89.00
(65) Ecole d'Auxiliaires de Puériculture de Tarbes .. 05.62.51.50.65

FPT Auxiliaire de puériculture catégorie C filière sociale et médico-sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivité non affiliées

Maîtrise de psychologie

Licence de psychologie E

500 heures

II

(31) Université Toulouse le Mirail 05.61.50.40.25

FPT Psychologue catégorie A filière sociale et médico-sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités non affiliées

FPH Psychologue catégorie A filière psychologue concours sur titre / DRASS

L'accès à la fonction publique

Diplôme d'Etat Infirmier(e)

➠ Certificat d'Aptitude aux fonctions d'aide soignant

Baccalauréat / ou VAP si 3 ans d'expérience professionnelle dans le secteur ou 5 ans

E Epreuves d'admissibilité et d'admission

3 ans en alternance → III

(09) IFSI Centre Hospitalier Pamiers. 05.61.60.90.96
(12) IFSI Centre Hospitalier Millau. 05.65.60.39.30
(12) IFSI Centre Hospitalier Rodez 05.65.75.11.80
(31) IFSI Centre Hospitalier Régional 05.61.32.25.45
(31) IFSI Centre Hospitalier Marchand 05.61.77.90.08
(31) IFSI Croix Rouge française 05.61.31.56.52
(32) IFSI Hôpitaux du Gers Auch. 05.62.61.32.32
(46) IFSI Centre Hospitalier Cahors. 05.65.20.50.14
(65) IFSI Centre Hospitalier Tarbes 05.62.51.51.51
(81) IFSI Centre Hospitalier Albi. 05.63.77.36.77
(81) IFSI Fondation Bon Sauveur. 05.63.48.48.48
(81) IFSI Centre Hospitalier Castres 05.63.71.60.50
(82) IFSI Centre Hospitalier Montauban. 05.63.92.80.32

FPT Infirmier catégorie B filière médico-sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités non affiliées

FPH Infirmier catégorie B filière médicale concours sur titre / Etablissement

DEST Ergonomie

➠ Diplôme d'Etudes Supérieures Techniques

Niveau III E

sur 2 à 3 ans → III

(31) CNAM IPST 05.62.25.52.00

Diplôme d'Etat de Puéricultrice

Diplôme d'Etat d'Infirmier / de Sage Femme

E Epreuves d'admissibilité et d'admission

12 mois en alternance (890 heures théoriques + 710 heures de stage)

→ II

(31) Institut de puériculture de l'IFRASS 05.34.63.89.00

FPT Puéricultrice catégorie B filière sociale et médico-sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités non affiliées

FPH Puéricultrice catégorie A filière médicale concours sur titre / Etablissement

Certificat de Capacité d'Ambulancier

E Epreuves d'aptitude physique et de sélection

sur 3 mois (160 heures théoriques et 50 demi-journées de pratique)

(31) Centre régional de formation des ambulanciers Croix Rouge française 05.61.31.56.18

FPT Conducteur de véhicules recrutement direct

FPH Conducteur ambulancier catégorie C filière personnels ouvriers concours sur titre / Etablissement

Il existe trois types de fonctions publiques accessibles par concours : la fonction publique d'Etat (FPE), la fonction publique hospitalière (FPH) et la fonction publique territoriale (FPT).
La FPH regroupe, à l'exception du personnel médical, l'ensemble des emplois des établissements **publics** suivants : les établissements d'hospitalisation, les maisons de retraite, les établissements de l'aide sociale à l'enfance, les établissements pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés, les centres d'hébergement et de réadaptation sociale. La FPT regroupe les personnes qui travaillent dans un service d'une collectivité locale (mairie, conseils généraux et régionaux) ou dans un établissement public administratif qui en dépend.

Les emplois statutaires y sont désignés par des grades d'emploi en fonction de niveaux d'études requis et pour la FPH et la FPT de filières (animation, médico-sociale, technique, administrative et médicale) ou domaines d'activité.

Niveau de qualification requis	Description des tâches correspondantes	Grades de la FP	Filières
Equivalent au BEP / CAP	Maîtrise d'un travail d'exécution	C	Administrative Technique Culturelle Sportive Sanitaire Sociale Animation
Equivalent au baccalauréat	Maîtrise d'un travail technique	B	
Equivalent à un second cycle d'études supérieures (BTS, DUT, DEUG)	Maîtrise autonome des responsabilités de conceptions et/ou d'encadrement et/ou de gestion		
Equivalent et supérieur à un troisième cycle d'études supérieures (Licence, Maîtrise)	Maîtrise des fondements scientifiques de l'activité professionnelle Maîtrise des processus de conception, de recherche, d'expertise	A	

Le recrutement des agents statutaires de la fonction publique s'effectue par concours. Les concours **externes** sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou études. Dans des conditions définies par décret, l'expérience professionnelle peut être prise en compte en lieu et place d'un diplôme. Les concours **internes** sont ouverts aux agents titulaires ou non titulaires de l'administration, établissements public et assimilés, justifiant d'une certaine ancienneté.

Par ailleurs, pour la FPT, vous pouvez également passer par les CONCOURS DE TROISIEME VOIE qui ouvrent les postes à pourvoir à hauteur de 20% aux candidats justifiant de l'exercice pendant au moins 4 ans de :
- une ou plusieurs activités professionnelles sous contrat de droit privé correspondant aux fonctions de l'emploi pour lequel vous postulez
- un ou plusieurs mandats de membres d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale
- ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Pour l'instant seule la fonction publique territoriale est concernée. Les postes susceptibles de vous concerner sont adjoint territorial d'animation, animateur territorial, agent technique territorial, adjoint administratif, rédacteur territorial, attaché territorial et gardien d'immeuble.

Sachez que si vous n'avez pas de qualification vous pouvez néanmoins postuler aux concours de catégorie C suivants qui ne requièrent ni diplôme et ni épreuves d'entrée : agent d'animation, agent social et aide médico-technique, agent d'entretien, agent administratif et adjoint administratif (épreuves de sélection) et agent de services hospitaliers qualifié.

Des dispositifs de formation vous aident à préparer les épreuves aussi bien orales qu'écrites des concours de la fonction publique, notamment :
- les FCIL Formations Complémentaires d'Initiatives Locales adaptées aux besoins économiques locaux (contacter la DAET délégation Académique aux Enseignements techniques au 05.62.47.68.53)
- les formations dispensées par le réseaux GRETA (contacter la DAFCO Délégation Académique à la Formation Continue au 05 62 47 68 06)
- les formations préparatoires du CNFPT (contacter le CNFPT au 05.62.11.38.00)
- le Centre National d'Enseignement à Distance, CNED (contacter le CNED au 05.49.49.94.94 ou http://www.cned.fr).

Filière sociale

DEAVS

➤➤ Diplôme d'Etat d'Auxiliaire à la Vie Sociale

V

E Examen d'évaluation des prérequis dont peuvent être exonérés les titulaires du CAFAMP, BEPA, CAPA, BAPAAT

Période modulaire de 9 à 36 mois 500 heures théoriques + 4 mois stage pratique ou VAE

(09) Centre social de la CAF de l'Ariège. 05.61.02.84.75
(12) UDSM Aveyron. 05.65.73.59.12
(12) GRETA Sud Aveyron 05.65.61.46.00
(12) Lycée François Marty CFPA de Monteils 05.65.29.63.70
(12) IRFA Sud 05.65.42.37.72
(31) Centre Régional d'éducation pour la santé . . . 05.61.23.44.28
(31) Centre de formation continue LIMAYRAC 05.61.36.08.20
(32) MFR de Mane 05.61.90.50.84
(32) Centre de formation ESSOR. 05.62.06.78.89
(46) Lycée Viticole de Cahors Le Montat. 05.65.21.03.67
(65) Centre hospitalier intercommunal de Tarbes Vic en Bigorre 05.62.51.50.65
(81) Centre de formation de la Croix Rouge Française. 05.63.49.74.55
(81) Maison Familiale Rurale de Peyregoux 05.63.82.20.20

CAFME

➤➤ Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur Educateur

IV

E Epreuves de sélection

sur 2 ans 950 heures théoriques + 7 mois stage pratique (allègement possible pour titulaires CAFAMP, TISF, BEATEP ou expérience professionnelle sur le secteur)

(31) CEMEA Toulouse 05.61.19.27.60
(31) IFRASS Toulouse 05.34.63.89.00

FPT Moniteur Educateur Catégorie B Filière médico-sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités non affiliées

FPH Moniteur Educateur Catégorie B Filière socio-éducative concours sur titre / Etablissement

DETISF

➤➤ Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

IV

E Examen de sélection

de 18 à 24 mois 1950 heures théoriques + 8 mois stage pratique

(31) Croix Rouge Française Toulouse 05.61.31.56.34
(31) LIMAYRAC 05.61.36.08.08

DEASS

< Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

Succès Examen de niveau E Examen de sélection

Sur 3 ans 1400 heures théoriques + 14 mois stage pratique III

(31) Ecole régionale d'assistants de service social CHU Purpan 05.61.77.24.17
(31) Ecole d'assistants de service social de la Croix Rouge Française 05.61.31.56.34

FPT Assistant(e) socio-éducatif catégorie B filière sociale et médico-sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités non affiliées

FPH Assistant(e) socio-éducatif catégorie B filière socio-éducative concours sur titre / Etat

Assistant de vie

➤➤ Titre professionnel

E V

5 mois ou VAE

(12) AFPA Rodez 05.65.75.41.00
(31) AFPA Toulouse 05.61.14.71.21
(65) AFPA Tarbes. 05.62.38.46.46

CAFETS

➤➤ Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Educateur Technique Spécialisé

Baccalauréat / CAP – BEP + 5 ans d'expérience

E Epreuves de sélection

Sur 3 ans 1030 heures théoriques + 14 mois stage pratique III

(31) Institut Saint-Simon 05.61.19.09.49

FPT Assistant(e) socio-éducatif catégorie B filière sociale et médico sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités non affiliées

FPH Educateur technique spécialisé, catégorie B, filière socio-éducative, concours sur titre / Etablissement

DEEJE

➤➤ Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

Baccalauréat / Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de puériculture + 3 ans d'exercice / Diplôme d'Etat travailleur social / Succès examen de niveau

E Epreuves de sélection

27 mois en alternance 1200 h. théoriques + 9 mois stage pratique III

(31) Institut Saint-Simon 05.61.19.09.49
(31) IFRASS Toulouse 05.34.63.89.00

FPT Educateur de jeunes enfants, catégorie B, filière sociale et médico-sociale, concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités affiliées

FPH Educateur de jeunes enfants, catégorie B, filière sociale et médico-sociale, concours sur titre / Etablissement

DEES

➤➤ Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

Baccalauréat / Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de puériculture + 3 ans d'exercice / Diplôme d'Etat travailleur social / Succès examen de niveau

E Epreuves de sélection

1 à 3 ans III

(31) IFRASS Toulouse 05.34.63.89.00
(31) Institut Saint-Simon 05.61.19.09.49
(31) CEMEA Toulouse 05.61.12.65.00

FPT Assistant(e) socio-éducatif catégorie B filière sociale et médico-sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités non affiliées

CESF

➤➤ Diplôme de Conseiller en Economie Sociale et Familiale

BTS économie sociale et familiale

E Epreuves de sélection III

1 an de spécialisation (300 heures théoriques et 16 heures de stage pratique)

(31) LIMAYRAC Toulouse. 05.61.36.08.20
(65) Lycée Marie Curie Tarbes 05.62.44.56.56

FPT Assistant(e) socio-éducatif catégorie B filière sociale et médico-sociale concours externe avec condition de diplôme / CDG ou collectivités non affiliées

FPT Conseiller en économie sociale et familiale, catégorie B, filière socio-éducative, concours sur titre / Etablissement

Attester et faire reconnaître son parcours en emploi jeune

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

vous permet de faire reconnaître officiellement vos compétences professionnelles, par un titre, un diplôme à finalité professionnelle ou un certificat de qualification (CQP). La VAE prend en compte les compétences professionnelles acquises pendant au moins trois ans au travers d'activités salariées, non salariées et bénévoles, en rapport direct avec le contenu du titre ou diplôme. Le jury de validation peut accorder la totalité de la certification. (Répertoire National des Certifications Professionnelles www.cncp.gouv.fr)

Les Chèques Avenir & VAE

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées, avec le soutien de fonds européens, concourt au financement de votre formation grâce au **Chèque Avenir**. Cette mesure est étendue, dans le cadre du plan de consolidation de l'Etat, si vous n'avez pas encore utilisé la totalité de l'aide. Lancé en juillet 2003, le **Chèque VAE** est, quant à lui, destiné à accompagner financièrement votre démarche de certification par une prise en charge forfaitaire des frais de validation et d'accompagnement des certificateurs. Ce chèque est délivré aux jeunes dont le contrat arrive à son terme en 2003-2004. (relais de la plateforme régionale et points relais conseils : www.nouveauxservices-mp.org)

Le bilan de compétences

a pour but de définir votre projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Les actions de bilan de compétences mises en oeuvre doivent permettre l'analyse de vos compétences professionnelles et personnelles ainsi que vos aptitudes et motivations. Vous pouvez bénéficier d'un bilan de compétences si vous justifiez d'une ancienneté en qualité de salarié d'au moins 5 ans dans le secteur privé (quelle qu'ai été la nature de vos contrats) dont 12 mois dans l'entreprise qui vous emploie au moment de la demande. Pour les salariés n'ayant aucun diplôme ni qualification professionnelle, l'ancienneté requise est de 24 mois dont 12 mois dans l'entreprise au moment de la demande.

Pour toute information, adressez-vous :

- à l'**ANPE** ➤➤ www.anpe.fr • à l'**APEC** ➤➤ www.apec.fr
- au Fonds de gestion du congé individuel de formation **FONGECIF** ➤➤ www.fongecifmp.org
- à un centre interinstitutionnel de bilan de compétences **CIBC** ➤➤ www.cibc.net
- **CNFPT** ➤➤ 05.62.11.38.00 ou www.midipyrenees.cnfpt.fr
- **DRASS Midi-Pyrénées** ➤➤ 05.62.73.93.00 ou www.midi-pyrenees.sante.gouv.fr
- **AFPA Midi-Pyrénées** ➤➤ N° Vert 0 800 02 8000 www.midi-pyrenees.afpa.fr
- **DRTEFP Midi-Pyrénées** ➤➤ 05.67.73.63.00 ou www.travail.gouv.fr
- **Conseil Régional Midi-Pyrénées** ➤➤ 05.61.33.50.50 www.cr-mip.fr
- **Plateforme régionale de professionnalisation** ➤➤ www.nouveauxservices-mp.org

L'attestation d'activité

est un des moyens mis à votre disposition pour expliciter, formaliser et valoriser l'expérience acquise. Cette démarche conjointe et actualisable du salarié et de son employeur peut être instrumentalisée dans différentes perspectives :

- construction d'un projet professionnel et d'une identité professionnelle sur la nature des activités réalisées,
- inscription (sans se substituer aux démarches réglementaires) dans une perspective de validation des acquis.

Le droit à la formation

En tant que salarié, vous pouvez bénéficier du plan de formation de votre employeur. Dans le secteur associatif, ces formations sont financées par les organismes paritaires (www.uniformation.fr et www.promofaf.fr pour votre secteur). Si votre employeur relève de la FPH, l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier) peut intervenir en s'adossant à des fonds européens notamment sur des formations de type CAFAMP et BEATEP. (www.anfh.asso.fr)

Si vous êtes salarié du secteur associatif vous pouvez demander à bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) pour réaliser un projet personnel de formation. Si vous êtes titulaire d'un CDI, il faut justifier d'une ancienneté en tant que salarié d'au moins 24 mois (dont 12 mois au moins dans l'association). Le congé peut correspondre alors à la durée du stage (dans la limite d'un an ou 1200 h). Si vous êtes titulaire d'un CDD, vous devez réunir trois conditions : 24 mois de salariat au cours des 5 dernières années, 4 mois d'ancienneté en CDD sur les 12 derniers mois et prise de ce congé dans les 12 mois suivant la fin du contrat. (www.fongecifmp.org)

Si vous êtes en recherche d'emploi, les dispositifs de droit commun vous sont ouverts, en particulier les formations inscrites au Programme régional de formation professionnelle financées par l'Assédic, l'Etat et la Région. (www.cariforef-mp.asso.fr rubrique offre de formation en particulier le GFE 16 : Paramédical - Travail social - Soins personnels)

Plaquette réalisée par CISAME Scoparl, (www.cisame.fr).
Directeur de la Publication : DRTEFP Midi-Pyrénées - Tél. : 05.67.73.63.00.
Maquette : Céline Colombo - 05 34 30 02 24 - Novembre 2003